

MEMBRES À L'HONNEUR

Prix Policiers du Québec

Description et organisation

Le Gala des Prix Policiers du Québec permet de souligner la qualité du travail effectué par les policières et policiers québécois à l'échelle locale, nationale et même internationale. Lors de cet événement sont honorés le professionnalisme et l'accomplissement d'actes professionnels dignes de mention, sans nécessairement être spectaculaires, ainsi que des carrières exceptionnelles au service du public.

En 2011, la structure du comité organisateur a été modifiée afin de pouvoir améliorer le rayonnement des Prix Policiers du Québec. Comme toujours, les candidats sont proposés par leurs collègues de travail mais, désormais, un Conseil de gouvernance a pour mandat de faire l'examen de toutes les candidatures qui lui sont soumises, quel que soit le corps policier d'origine. Ce Conseil de gouvernance est composé de diverses personnalités provenant du monde politique, de l'administration de la Justice et du domaine policier. Ses décisions sont à la fois impartiales, sereines, crédibles et autonomes, ce qui ajoute au prestige associé à la remise des Prix Policiers du Québec. Le Conseil veille également à établir les grandes orientations que l'organisation sera appelée à prendre.

Les membres du Conseil sont:

- M. Tony Cannavino, président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec de 1996 à 2003, puis président de l'Association canadienne des policiers de 2003 à 2008;
- M. Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale du Québec de 1996 à 2002, qui fit sa marque comme journaliste d'enquête de la CECO;
- M. Gaétan Delisle, sergent d'état-major retraité de la GRC et président-fondateur de l'AMPMQ.
- M. Robert Lavigne, directeur général de la Sûreté du Québec, de 1988 à 1995;
- Me Madeleine Lemieux, avocate spécialisée en droit administratif, en droit professionnel et en droit du travail et enseignante à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec en déontologie et en droit administratif;

La logistique de l'événement est assurée par le support de l'Association des membres de la police montée du Québec (AMPMQ) et de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ). Les personnes-ressources pour l'APPQ sont: Alphée Simard, Robert Bronsard et Johanne Lagacé.

Lors du gala, par l'entremise de leur fondation caritative respective, les deux associations syndicales versent un don à un organisme à but humanitaire.

Toute candidature peut être transmise à l'APPQ par courriel, au soin de Mme Johanne Lagacé (lagace@appq-sq.qc.ca), ou en complétant un formulaire de mise en nomination que vous trouverez sur le site Internet des Prix Policiers du Québec (www.prixpoliciersduquebec.ca).

(Veuillez noter qu'en raison de la nature du travail de certains lauréats, les noms et photos n'apparaissent pas sur notre site.)

Les lauréats 2016 de la Sûreté du Québec

18e édition du GALA DES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC – 17 NOVEMBRE 2016



Maurice Dubé

LE SERVICE PUBLIC

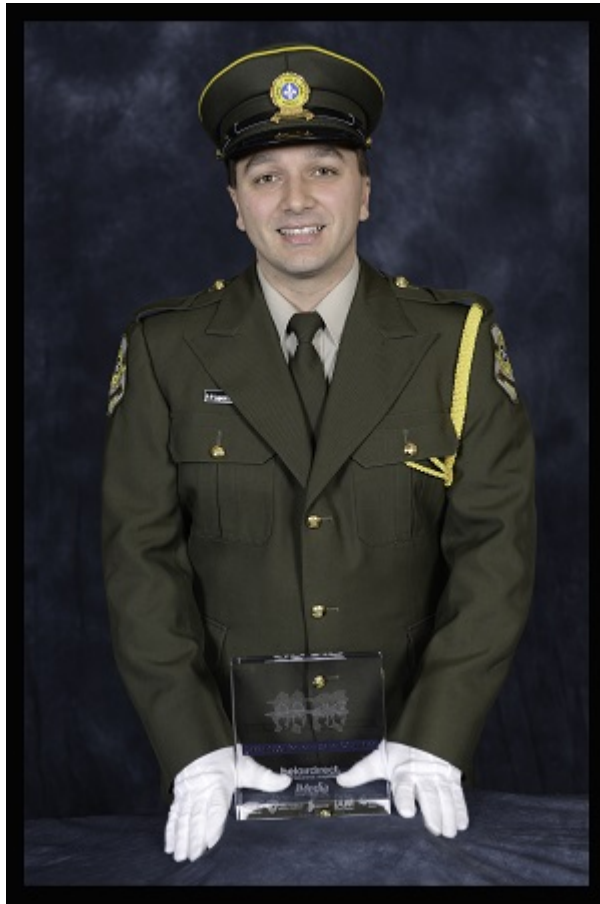
À 19 ans, il a commencé à s'entraîner à faire des poids et haltères. À 21 ans, il a débuté comme policier. Il s'entraîne depuis maintenant 44 ans et, aujourd'hui encore, il continue à raison de quatre fois par semaine. Il est toujours policier! Toujours sur la route. Patrouilleur de carrière, pompier volontaire, sportif accompli, fils de la région de Mont-Joli, qu'il habite

toujours, il a vu se développer ce coin de pays situé là où le Bas-du-Fleuve donne son nom à la Gaspésie. Quarante-deux ans de carrière et toujours le désir d'intervenir, d'aider, de contribuer, d'être là pour faire la différence.

Jamais malade, hyperactif, honnête et humain, ce grand amateur de pizza est respecté par maintenant trois générations de délinquants. Lorsque celui qu'on surnomme le quatrième Ninja Turtle dit à un individu trop récalcitrant « C'est terminé », la suite est écrite dans le ciel. Le prévenu a été prévenu. Mais, comme le dit un de ses collègues, l'homme est tellement connu que, dans 99,9 % des interventions, il n'a jamais à faire usage de la force.

Comme la fois où des voleurs, surpris par un système d'alarme, se sont enfuis à pied. Avec son collègue Laflamme, il entreprend donc de suivre les bandits à la trace. De nuit, à la lumière de leur lampe de poche, ils suivent la piste laissée par les empreintes de pas, perdant la trace puis la retrouvant pour arriver, deux heures plus tard, en face d'une maison où les voleurs se sont réfugiés. Totalement étonnés d'être découverts dans leur cachette, les malfrats sont sortis sans offrir de résistance.

Toutefois, le Prix qui a été décerné à M. Maurice Dubé n'est pas pour une action spécifique ou un geste de bravoure particulièrement éloquent, mais pour une carrière tout entière dévouée à sa profession, à sa famille et à ses concitoyens, fidèle à ses valeurs et à ses idéaux. C'est un homme dévoué au bien commun, un cœur noble, un héros de l'ombre.



Pier-Philip Lapointe Mailhot

À SES PROPRES RISQUES

Matagami, en Abitibi, dans le coin du 47^e parallèle, le 11 avril 2016. Au milieu de la journée, un appel rentre pour informer l'agent qu'une citoyenne vient d'appeler le 911 pour annoncer son intention de mettre fin à ses jours. Elle a indiqué à quel endroit elle se trouvait. Elle est au bord de la rivière Bell. Le policier connaît l'endroit. Les courants y sont très forts en raison des rapides. La glace, d'ailleurs, ne peut pas se former à cet endroit tant le courant est puissant. Il y en a uniquement sur le bord de la rivière et elle est très mince. Arrivé sur les lieux, l'agent aperçoit effectivement la dame. Elle est au bord de la rivière, debout sur cette mince couche de glace, elle fixe l'eau. Elle est trop loin de la route. Il ne peut pas l'approcher avec le véhicule. Environ un kilomètre les sépare tous les deux.

Le policier se dirige donc vers elle et, tout en marchant, il se dit qu'il pourrait tenter de prendre contact tout de suite avec elle pour commencer le travail d'apaisement et de désamorçage. Il appelle donc la dame en utilisant le numéro de téléphone que le 911 a retenu. Celle-ci répond! D'abord heureux qu'elle lui réponde, le policier constate ensuite que la dame est confuse et que les efforts pour obtenir sa collaboration sont voués à l'échec.

Lorsqu'il arrive à sa hauteur, la dame est agenouillée sur la glace, assise sur les talons, tout près du bord de l'eau. Elle pourrait se laisser choir dans l'eau sans grands efforts.

Cependant, elle lui tourne le dos. Elle l'ignore. Peut-être même a-t-elle les yeux fermés. Alors le policier prend une décision.

La distance à parcourir n'est que de quelques mètres. Mais la glace est si fragile, le courant si fort, l'eau tellement froide et la dame a déjà montré qu'on ne pouvait pas espérer entrer en communication avec elle. Heureusement, entretemps, des pompiers volontaires sont arrivés. Ils ont apporté une corde. Solidement attaché, l'agent fait un rapide aller-retour, empoignant la dame par le col de son manteau et la ramène en la faisant glisser sur la glace, la traînant derrière lui pendant qu'il court pour retrouver la terre ferme. Tout le monde est sain et sauf. L'ambulance emporte finalement madame à l'hôpital.

Malgré son manque de collaboration, cette personne voulait qu'on la sauve, sinon elle n'aurait pas appelé.

Le Prix a été décerné à M. Pier-Philip Lapointe Maihot pour avoir su répondre avec courage et détermination à cet appel de détresse.



Benoit Daoust

UN AGENT DE LA SQ SAUVE LA VIE D'UN DE SES COLLÈGUES

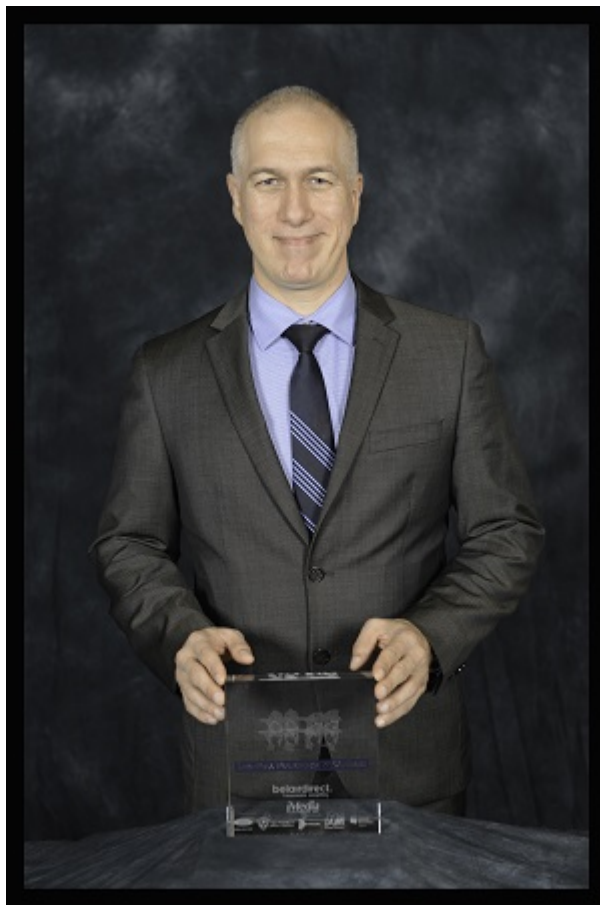
Le 27 mars 2016, Jean Rousselle (matricule 1853) de la Sûreté du Québec, accompagné de son épouse, se rend à un brunch de Pâques dans un restaurant de Sainte-Adèle, dans les Laurentides, avec son fils, lui-même un ancien policier du Service de police de Laval. Le repas terminé, il faut laisser la place à ceux qui arrivent pour le deuxième service.

Dans le hall d'entrée, l'agent Benoit Daoust (matricule 12693) de la Sûreté du Québec, entouré de ses trois enfants et de plusieurs membres de sa famille, attend de pouvoir accéder au restaurant. Sur ces entrefaites, son frère arrive et lui dit qu'il vient de voir un homme affalé dehors dans l'escalier qui mène au stationnement. Il s'agit du policier Jean Rousselle. Daoust n'est pas en service. Mais c'est oublier que son implication dans la communauté comme policier est une affaire personnelle avant d'être professionnelle. Pour lui, c'est naturel d'aller voir s'il peut aider.

Lorsqu'il voit la scène qui s'offre à ses yeux, Daoust comprend toute l'ampleur du drame en train de se jouer. Il offre son aide. On lui laisse la place. Il entreprend les manœuvres de réanimation. Sans relâche, les mains fermement en position, l'agent pratiquera le massage du muscle cardiaque de son collègue. Celui-ci, lentement, en viendra à donner à nouveau des signes de vie. Encouragé, Daoust a poursuivi jusqu'au moment où les ambulanciers -- qui sont arrivés entretemps -- pourront enfin prendre la relève. Alors seulement, Daoust part rejoindre sa famille, qui elle se demandait ce qu'il pouvait bien faire à traîner dehors.

Pour souligner que l'histoire se poursuit de génération en génération, M. Jean Rousselle, père du député de Vimont, Jean Rousselle Jr, est monté sur scène remettre lui-même le Cristal des Prix Policiers du Québec à son jeune collègue qui a eu l'insigne mérite de lui sauver la vie.

Le Prix a été décerné à M. Benoit Daoust pour son professionnalisme, son dévouement, l'engagement citoyen dont il fait preuve et pour la beauté du geste.



Yohan Morneau

DANS L'OMBRE DES HÉROS DE L'OMBRE

Dans une société moderne et démocratique, « faire de la police » comporte dorénavant une grande diversité de tâches. M. Morneau en est un parfait exemple. Il exerce une fonction bien particulière au sein du monde des enquêtes. Une particularité qui a fait de lui une personne-ressource capable d'entrer dans la tête des criminels. En effet, à la suite d'un processus de certification qui a duré trois ans, il détient maintenant une expertise rare : il établit pour les enquêteurs le profil du suspect qu'il faut rechercher.

Il a su ainsi, au fil des ans, aiguiller, orienter et assister une multitude d'enquêteurs de la Sûreté du Québec, mais aussi de plusieurs corps de police municipaux. Chaque année, il intervient dans plus d'une centaine de dossiers. Généralement, au terme de son analyse, il remet un rapport volumineux qui contient le résumé de l'enquête, le sommaire des faits, la reconstitution probable des événements, les éléments importants de la scène de crime et le profil de l'agresseur. Ce dernier comprend habituellement le sexe du suspect, son âge, sa personnalité, ses caractéristiques physiques, son organisation et une analyse sociale et psychosociale de l'individu. « Nous avons raison environ 85 % du temps » assure notre récipiendaire qui, en plus de soutenir le travail des enquêteurs, enseigne à l'École nationale de police du Québec ainsi qu'au Collège canadien de la police, en même temps qu'il développe des outils de formation pour ses collègues.

Présentement, le voilà qui participe activement à l'évaluation des dossiers d'homicide non résolus. Nul doute que son travail permettra de résoudre certains d'entre eux.

Le Prix a été décerné à M. Yohan Morneau pour l'ensemble du travail particulier qu'il accomplit. Il est un modèle de passion et de dévouement.



Sylvain Deschamps et Réjean Deveault

DEUX MARATHONIENS

« La justice a le bras long ». L'expression ne s'est jamais si bien appliquée que pour l'affaire Cinar qui s'est terminée dernièrement par des peines de prison pour certains de ses administrateurs. Cette saga commence en 1999. Il est alors question d'utilisation de prête-noms pour obtenir d'importants crédits d'impôt fédéral. Quelques mois plus tard, au début de l'an 2000, un nouveau scandale éclate. On parle à ce moment de 122 millions de dollars américains appartenant à Cinar, qui ont été investis dans une société aux Bahamas, sans l'autorisation du Conseil d'administration. La fraude est un acte criminel et l'accusation ne concerne nul autre que le cofondateur de l'entreprise, Ronald Weinberg. En septembre 2003, un sergent de la Division des crimes économiques de la Sûreté du Québec reçoit le mandat de mener l'enquête.

Au cours de l'enquête, une cinquantaine de témoins furent rencontrés pour établir tous les liens. Des perquisitions ont eu lieu à Montréal, Toronto et aux Bahamas. Des milliers de pages de documents ont été saisies, puis traitées pour établir la preuve. À un moment, il y a eu jusqu'à 70 policiers qui ont participé à l'enquête, auxquels s'ajoutent le personnel administratif et les professionnels qui les accompagnent. Aucun effort n'a été négligé. Ce fut une longue course à obstacles, faite d'embûches, comme la poursuite de 190 millions de dollars contre des vérificateurs travaillant sur l'enquête. Pourtant, en mars 2011, des accusations seront finalement portées contre quatre personnes. Le montant de la fraude s'élevait alors à 126 millions de dollars américains.

En janvier 2014, l'un des quatre accusés décide de plaider coupable à 10 chefs d'accusation. Les trois autres résistent et leur procès débute en mai 2014. Un journaliste de *La Presse* dira que « la preuve est gargantuesque ». Commence alors le plus long procès devant jury à s'être déroulé au Canada depuis que ce pays existe. Un total de 34 personnes ont témoigné. L'un de ces témoins fut l'expert-comptable Réjean Deveault. Son témoignage a duré 96 heures, dont la majeure partie en contre-interrogatoire. M. Deveault est, avec M. Sylvain Deschamps, l'autre grand artisan de cette enquête sur des hommes qui ont décidé de frauder leur propre compagnie.

Vingt-deux mois après le début des procédures, 13 ans après avoir reçu le mandat de mener l'enquête, le policier peut enfin dire « mission accomplie ». Absolument conscient que pour réussir sa mission la police doit savoir s'entourer des meilleurs experts.

Le Prix a été décerné au sergent Sylvain Deschamps. Une plaque honorifique a été remise à M. Réjean Deveault.



Marc-André Charland et Martin Gagné



Éric Lefebvre et Patrick Munoz



Mathieu Sirois

(N.B. Alain Laflamme était absent)

LE VOLEUR D'ENFANCE

Certains adultes n'ont aucun respect pour l'enfance. Pire, ils profitent de la confiance des enfants envers les adultes pour les tromper, les trahir, les exploiter. Ils en font des jouets sexuels, de purs objets dont ils brisent parfois la vie à tout jamais. Pour ces prédateurs, Internet a ouvert de nouvelles opportunités. Cachés derrière des pseudonymes et l'anonymat des adresses Web, ils peuvent entrer en contact avec des enfants qui habitent la maison d'à côté, la ville voisine ou un pays étranger.

Le 11 octobre 2013, une fillette de 11 ans se présente avec ses parents au poste de la Sûreté du Québec de la MRC du Haut-Saint-François. Ils veulent dénoncer un correspondant anonyme qui a demandé à la jeune fille de se déshabiller devant la caméra de son ordinateur. Dans les semaines qui suivent, cinq autres victimes s'ajouteront à la première plainte, toutes de la même ville. De toute évidence, un prédateur très actif est à l'œuvre. Appuyé par le module de la cybersurveillance de la Sûreté du Québec, le sergent Martin Gagné finit par découvrir le nom ainsi que l'adresse du suspect. Il obtient un mandat de perquisition et demande alors l'appui de la Division des enquêtes sur les crimes

majeurs de la SQ de l'Estrie. Les enquêteurs obtiennent alors une nouvelle information, soit l'activité professionnelle du suspect : il enseigne l'éducation physique dans une école primaire de la région de Sherbrooke.

La perquisition du domicile et, surtout, la saisie de l'ordinateur personnel de l'enseignant vont révéler l'ampleur de ses activités. On trouvera ainsi la trace de plus d'une centaine d'enfants avec qui cet individu est entré en contact au cours des quelques mois précédant la perquisition. L'enquête prend alors une tout autre tournure. Il faut retrouver les victimes pour constituer les preuves qui vont permettre la condamnation de ce prédateur. Soixante-deux victimes provenant de Rimouski comme de Saguenay, de Sherbrooke ou de Trois-Rivières, de la Beauce et même du Nouveau-Brunswick ont pu être identifiées. Tantôt grâce à une inscription sur un chandail ou un autre détail apparaissant sur les films conservés par ce voleur d'enfance. Par la suite, les enquêteurs feront des entrevues avec chacune d'elles. Au bout de ce long travail d'enquête, l'homme sera finalement reconnu coupable de 102 chefs d'accusations criminelles. Au mois d'octobre 2016, il a été condamné à 11 ans de pénitencier.

Grâce à leur engagement envers la protection de nos enfants, à leur patience, à leur professionnalisme pour établir les preuves nécessaires, ils ont mis fin à l'activité pernicieuse d'un prédateur en série.

Le Prix a été décerné aux sergents Marc André Charland, Martin Gagné, Alain Laflamme, Éric Lefebvre, Patrick Munoz et Mathieu Sirois.
